

BURKINA FASO
=====

UNITE-PROGRES-JUSTICE

=====

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°017-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-012/PRES DU 08 JUILLET 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6862-BF ET DU DON N°D800-BF CONCLU LE 05 MAI 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL-BURKINA FASO (PRAPS2-BF)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-012/PRES du 08 juillet 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6862-BF et du don n°D800-BF conclu le 05 mai 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la deuxième phase du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS2-BF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 juin 2022

